

peuples établis depuis la mer du Nord jusqu'au Rhin et au Danube supérieur, Saxons, Frisons, Longobards, Burgondes, Boiovares, Thuringiens, Francs et Alamans. Sur cet espace étendu, à peine comptait-on au II^e siècle 2 à 3 millions de ces Barbares, et probablement 4 millions à la fin du IV^e. Les plus nombreux, les Ostrogoths, ne groupaient guère plus de 300.000 âmes, les Visigoths 200.000 environ, de même que les Alamans, les Vandales 80.000, les Francs et les Burgondes moins encore, ainsi que les Lombards. Les guerres incessantes, les famines, les difficultés de la vie matérielle, l'exposition des enfants, l'infanticide, le taux élevé de la mortalité empêchaient la croissance d'une race que la nature avait faite prolifique. En général les Germains, étrangers à l'idée de nation ou d'État, ne formaient que des groupements temporaires ou confédérations guerrières. Les seuls éléments stables qu'ils connaissaient étaient les tribus (*Völker, civitates*), comptant 10 à 20.000 membres, composées elles-mêmes d'un agrégat de communautés de villages (*gemeinde*), de familles et de classes (*genealogie, propinquitates*), celles-ci peut-être d'origine militaire, réparties en quelques milliers de cantons (*pagi, gauen*). En dehors de l'autorité illusoire des rois, il n'y avait guère de pouvoir effectif que celui des chefs militaires, « des seigneurs de la guerre » élus, (*Kriegsherren, Herzogen*) et des chefs de bandes, autour desquels vivait volontairement un cortège de clients (*comitatus*), attachés à leur fortune. Point de noblesse héréditaire, mais une masse d'hommes libres qui se réunissaient en assemblées pour délibérer sur les affaires communes et pour choisir les rois, les chefs de guerre et les chefs de villages (*principes*).

Dans cette démocratie tumultueuse, où se développait une aristocratie militaire, la cellule la plus vivante était la famille patriarcale fondée sur les liens du sang (*haussgenossenschaft, fara, consorteria*). Tous les membres en étaient solidaires. Ils vivaient dans l'indivision; ils possédaient en commun un patrimoine inaliénable. Formées